



Syndicat National des Enseignements de Second Degré

Section Académique de Besançon

19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.47.47.90

DECLARATION DU SNES-FSU à la CAPA CPE du 19 JANVIER 2015

Nous engageons aujourd'hui une nouvelle mandature issue des élections professionnelles où la légère remontée de la participation au plan national - comparée à celle de 2011 - ne suffit pas à nous ramener aux taux constatés avec l'élection « papier » et demeure bien trop faible si nous considérons les enjeux représentés par ce scrutin.

A l'issue de ces élections, le SNES demeure majoritaire dans le second degré. Il demeure aussi l'organisation majoritaire dans le corps des CPE. Cependant, les résultats des uns et des autres, les contradictions qui s'expriment à travers ce vote, rendent l'analyse complexe.

Ces résultats doivent, selon nous, être examinés en regard de la crise profonde que traverse nos professions, en butte à l'échec scolaire, à l'explosion d'inégalités marquées par le déterminisme social. C'est bien dans ce contexte qu'il faut entendre les demandes de revalorisation de nos professions, notamment celle des salaires.

En effet les promotions prononcées à l'issue de cette CAPA constituent une attente pour les collègues, car l'avancement d'échelon constitue pour eux la seule bonne nouvelle en matière salariale, l'alignement du montant de l'indemnité forfaitaire sur l'ISOE en 2015 s'avérant une avancée bien insuffisante.

C'est donc un autre message qui doit être adressé aux personnels. Pour notre catégorie, le SNES poursuivra son action pour améliorer les conditions de travail des CPE notamment en faisant respecter les obligations de service de 35 heures hebdomadaires et en revendiquant la suppression de la semaine dite de « petites vacances ». Mais cette amélioration passe aussi par la création effective de postes dans les établissements car trop de CPE sont confrontés à des effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice complet et efficace de leurs missions. De ce point de vue, le Ministère annonce la création de 137 postes de CPE. Le SNES exige qu'au-delà des annonces, il s'agisse d'une augmentation effective d'implantations et non pas d'un simple ajustement budgétaire. C'est cette volonté d'augmenter et d'améliorer l'encadrement des élèves qui permettra l'implantation des CPE dans tous les établissements et non pas une gestion par « carte cible », dont le SNES rappelle qu'il y est fermement opposé.

C'est aussi parce que chacun aura la volonté d'assurer aux élèves un encadrement de qualité qu'il est urgent de sortir la catégorie des tensions subies au travail. Une proportion non négligeable de CPE est désormais en situation de risque psycho-social avéré. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'académie de Besançon organise des groupes de réflexions relatives à ce sujet. Mais nous devons dépasser le stade du constat. Seules des mesures concrètes et effectives démontreront que la démarche ne se résume pas à une opération de communication.

Dans ces jours difficiles qui nous rappellent que rien n'est jamais acquis du point de vue des libertés, le SNES réaffirme plus que jamais l'idée que l'éducation est la première réponse à l'obscurantisme et à la violence qui en découle. Notre syndicat agira donc, dans cette nouvelle mandature, pour que notre institution soit, à travers la reconnaissance de nos professions, en mesure de proposer une éducation de qualité à la jeunesse de notre pays.